



Communiqué de Presse

Opération de cession par l'Etat de 6,0187 % du capital de la Banque Centrale Populaire aux Banques populaires régionales

Le Ministère de l'Economie et des Finances et le Groupe Banque Populaire se sont mis d'accord en date du 17 avril 2014 pour la cession, au profit des Banques Populaires Régionales, du reliquat de la part de l'Etat dans le capital de la Banque Centrale Populaire, soit 6,0187 % dudit capital tout en gardant pour l'Etat une action ainsi que son poste au Conseil d'Administration de ladite banque et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc.

Cette opération de cession, qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, fait suite aux trois autres opérations similaires réalisées en 2002, 2011 et 2012, permettant ainsi aux Banques Populaires Régionales de devenir l'actionnaire majoritaire de la Banque Centrale Populaire avec près de 50,46% de son capital et ce, à l'instar des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales qui détiennent la totalité ou tout au moins la majorité du capital de leur banque centrale.

Le Ministère de l'Economie et des Finances et le Groupe Banque Populaire considèrent que la présente cession contribuera à renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et à le rapprocher des standards internationaux des grands groupes mutualistes. Elle permettra également de renforcer davantage l'action du Groupe Banque Populaire tant au niveau de la mobilisation de l'épargne qu'au niveau du financement de l'économie et de consolider sa contribution à l'accélération des chantiers et des projets structurants du Royaume et à la dynamique régionale.